



**Bureau du 14 juin 2018**

Membres en exercice : 17

Membres présents ou suppléés : 11

Membres ayant donné mandat : 1

Nombre de voix : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION n°20180260**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DU PROJET VALORISER  
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET SES FILIERES POUR DE NOUVELLES  
CONVERSION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Le bureau de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 7 juin 2018, s'est réuni le 14 juin 2018 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC.

Présents avec voix délibérative :

- M. Roland CANAYER, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- M. Jean-Pierre ALLIER, 2<sup>e</sup> vice-président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- M. Kisito CENDRIER, représentant du personnel de l'EP PNC,
- M. Lucien AFFORTIT, président de la commission *Tourisme* de l'EP PNC,
- Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, présidente de la commission *Patrimoine culturel* de l'EP PNC, représente aussi M. Denis BOUAD, président du département du Gard,
- M. Christian HUGUET, président de la commission *Cynégétique* de l'EP PNC,
- M. Alain JAFFARD, président de la commission *Architecture-Urbanisme-Paysage* de l'EP PNC,
- M. Jean-Pierre LAFONT, président de la commission *Forêt* de l'EP PNC,
- Mme Michèle MANOA, présidente de la commission *EEDD-Sensibilisation* de l'EP PNC,

Ayant donné mandat :

- Mme Sophie PANTEL, présidente du département de la Lozère, a donné mandat à Mme Michèle MANOA.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R.331-23 et R.331-24,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu la délibération n°20170024 du 25 janvier 2017 du conseil d'administration par laquelle il délègue au bureau sa compétence en matière de subventions,

Vu la présentation du projet de développement de l'agriculture biologique présenté à la commission agriculture le 1<sup>er</sup> février 2018,

Considérant la stratégie du Gal Causses & Cévennes autour des trois enjeux suivants : croissance démographique, développement économique durable, vivre ensemble sur le territoire,



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48 100 Florac-Trois Rivières

Tel. : 33 (0) 4 66 49 53 00 • Fax : 33 (0) 4 66 49 53 02

[www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr) • [info@cevennes-parcnational.fr](mailto:info@cevennes-parcnational.fr)

Considérant le projet de l'EP PNC de développer l'agriculture biologique et, dans ce cadre, de mettre en place une communication afin de convaincre les agriculteurs des bénéfices apportés par l'agriculture biologique, et les consommateurs que ce choix sera profitable à tous.

Sur proposition de la directrice,

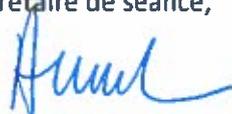
Après un vote à l'unanimité, le bureau de l'EP PNC décide :

- d'approuver le plan de financement, ci-dessous, inclus dans le dossier Leader

DEPENSES	Montant € TTC	RECETTES	Montant € TTC
Temps de personnel embauché	6 709,50	Leader 64 %	11 943,36
Prestations intervenants externes	7 112,00		
Supports de communication	3 800,00	EP PNC cofinancement 16 %	2 985,84
Programmation, projection, location	1 040,00	EP PNC autofinancement 20 %	3 732,30
<b>TOTAL</b>	<b>18 661,50</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 661,50</b>

- d'approuver la sollicitation des subventions identifiées au plan de financement ci-dessus, aux montants indiqués, auprès du GAL Causses Cévennes,
- d'apporter la contrepartie nationale exigée dans les crédits européens, l'EP PNC étant agréé pour cela,
- d'autoriser la directrice à entreprendre les démarches administratives requises et à signer les documents s'y référant,
- d'inscrire les autorisations d'engagement et de crédits de paiement nécessaires au prochain budget rectificatif de l'établissement.

La secrétaire de séance,



Anne LEGILE

Le président du bureau,



Henri COUDERC